



Champeaux, le 12 Juin 2007

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

J'avais tout d'abord perçu, de votre part, quelque bienveillance concernant la ré-ouverture de la collégiale.

La Commission de Sécurité semblait elle aussi acquise, après visite des lieux, au principe de cette ré-ouverture.

Seulement voilà, après vous avoir dit, à vous même, oralement, qu'il n'avait plus d'objection à celle-ci, voici que la veille du Festival, l'Architecte annonçait le contraire. De qui se moque-t-on ?

Je vais vous le dire, Monsieur le Préfet : de moi sans aucun doute.....mais aussi de vous.

Comment, en effet, imaginer que l'Architecte « responsable » ne soit pas au courant de l'avancement des travaux ? Qui peut le croire ? Si cela était vrai, ce serait bien peu sérieux de sa part.

J'ajoute que, curieusement, l'entreprise a suspendu ses travaux pendant 15 jours alors même qu'elle s'était engagée à les terminer à la fin du mois de Mai.

Comment y voir un hasard ?

Pour finir, vous avez sans doute lu le dernier courrier de l'Architecte au Maire où l'on voit qu'une ré-ouverture est possible mais pas pour les concerts.....

Comment défendre cela ? Tout d'abord, ce n'est pas à l'Architecte de déterminer l'utilisation des lieux en interdisant les « expositions et concerts » mais bien à la Commission de Sécurité elle-même.

Ensuite, si l'on peut accueillir du monde pour des obsèques ou des visites, on doit pouvoir accueillir de même pour les concerts. Les règles sont les mêmes et si l'on nous a prescrit des mesures comme les alarmes, le téléphone et le fléchage des sorties sachez que tout ce qui a été demandé a été mis en place. On le voit à l'évidence le propos est de nous interdire la collégiale et le prétexte de l'attente de la fin des travaux n'en est pas un; tout ce qui présentait un danger a été remplacé et les concerts se déroulent à d'autres heures que le chantier.

La Commission consultée ne peut, aujourd'hui, alors qu'elle semble, dans certains cas très rapidement mobilisable, se réunir à nouveau que le 22 juin, c'est-à-dire le lendemain de notre dernière soirée.

Quel étonnant hasard ! Je précise que lors de sa visite, le Commandant Baudon a dit lui-même qu'il ne manquait que le courrier de l'Architecte pour donner un avis favorable et qu'il n'était même pas nécessaire de revenir quand il l'aurait reçu.